



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

N°007/MTFP/DC/SGM/DGFP/DRAE/STCD/SA

01 BP 907 Cotonou  
BENIN  
Tél: +229 21 30 25 70  
travail.infos@gouv.bj  
www.travail-gouv.bj

Cotonou, le 28 MARS 2025

## COMMUNIQUE

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.


Dans le cadre du renforcement des effectifs des praticiens spécialistes dans les hôpitaux en vue d'assurer une meilleure prise en charge sanitaire des populations, il sera organisé du **mardi 06 mai au vendredi 16 mai 2025**, un concours de recrutement de trente (30) internes des hôpitaux, élèves fonctionnaires de l'Etat.

### **1°- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS**

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les personnes des deux (02) sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être de bonne moralité ;
- être âgé de dix-huit (18) ans au moins à la date de clôture du dépôt de dossier de candidature et de trente-cinq (35) ans au plus au 31 décembre 2025 ;
- être étudiant civil ou militaire ayant déjà validé les cinq (05) premières années des études médicales et n'ayant pas encore soutenu la thèse de doctorat en médecine;
- être indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse, poliomyélitique ou lépreuse, ou en être définitivement guéri.

Les fonctionnaires de l'Etat, civils et militaires ou paramilitaires partis volontaires de la fonction publique ne sont pas concernés par le présent concours.



Les candidats autorisés à composer doivent se munir de l'une des pièces d'identité suivantes en cours de validité :

- carte nationale d'identité ;
- carte d'identité biométrique ;
- certificat d'identification personnelle ; ou
- passeport.

## **2° - DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le dépôt des dossiers de candidature se fera dans l'enceinte de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou ou de la Faculté de Médecine de Parakou du **lundi 31 mars au vendredi 11 avril 2025.**

Lesdits dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- a. une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée du candidat, à retirer au lieu du dépôt des dossiers de candidature ou à télécharger à l'adresse [www.travail.gouv.bj](http://www.travail.gouv.bj) ;
- b. une demande d'inscription dûment signée adressée au Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- c. une copie de l'acte de naissance sécurisé ou toute autre pièce légalisée en tenant lieu ;
- d. une copie de la carte nationale d'identité ou celle d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- e. une copie du certificat de nationalité ;
- f. un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture du dépôt des dossiers ;
- g. une copie légalisée de l'attestation de validation de la cinquième année des études médicales délivrée par le Doyen de la Faculté d'origine du candidat;
- h. une quittance des droits d'inscription de cinq mille (5.000) francs CFA à verser au Trésor Public sur le compte numéro 101699 payable uniquement en ligne (e-quittance : <https://www.paiement.tresorbenin.bj>), rubrique versement/dépôt sur compte public.

- i. un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin du travail ou par un médecin agréé par l'État et attestant que le candidat est apte à l'exercice de l'emploi public auquel il postule ;
- j. un certificat d'individualité prenant en compte les discordances de nom (s) et/ou de prénom (s) sur les différentes pièces s'il y a lieu.

### **3° - MODALITES DU CONCOURS**

Le concours comporte quatre (04) épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

#### **1- Épreuves écrites**

Les quatre (04) épreuves écrites sont les suivantes :

- Pathologie médicale : durée 2 heures ; cotation 0 à 20 ; coefficient 2 ;
- Pathologie chirurgicale : durée 2 heures ; cotation 0 à 20 ; coefficient 2 ;
- Biologie : durée 2 heures ; cotation 0 à 20 ; coefficient 1 ;
- Anatomie : durée 2 heures ; cotation 0 à 20 ; coefficient 1.

Toute note inférieure à 7 sur 20 dans l'une des épreuves est éliminatoire.

L'admissibilité est prononcée pour une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

#### **2- Épreuve orale**

Elle consiste en un exposé, en réponse à deux (02) questions en vingt (20) minutes après quarante (40) minutes de réflexion :

- une question de Pathologie médicale : cotation 0 à 20 ; coefficient 1 ;
- une question de Pathologie chirurgicale : cotation 0 à 20 ; coefficient 1.

L'admission est prononcée par ordre de mérite pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

### **4° - CENTRE DE COMPOSITION**

Le seul centre prévu pour le déroulement des épreuves est celui de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou.

Pour toutes réclamations et tous renseignements complémentaires, les candidats sont invités à consulter le portail web du ministère à l'adresse [www.travail.gouv.bj](http://www.travail.gouv.bj) ou se rapprocher du Département du Recrutement des Agents de l'Etat (DRAE) à Cotonou, de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou ou de la Faculté de Médecine de Parakou.



  
**Adidjatou A. MATHYS**